

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 05 DECEMBRE 2016

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER Adjoint, Yves GERMAIN, Luc BERNARD, Elisabeth CARLIN, Marie-Claude LEWANDOWSKI, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Selman MORINAJ, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Philippe BELMONT, Gilles LAZAR, Sylvie DAVAL, Sandrine PALEO, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Rémy BANET, Conseillers.

Absents : M. Robert BURKHALTER, Mme Catherine DORMOY

Excusés : M. Jean-Luc PARIS, M. Rachid DAGHMOUMI

Procurations : M. Jean-Luc PARIS à M. Fernand BURKHALTER
M. Rachid DAGHMOUMI à M. Sébastien MANCASSOLA

Le Maire, Fernand BURKHALTER, ouvre la séance et indique les procurations qui lui ont été remises :
M. Jean-Luc PARIS à M. Fernand BURKHALTER, M. Rachid DAGHMOUMI à M. Sébastien MANCASSOLA.
M. Blaise-Samuel BECKER donne procuration à Mme Sandrine PALEO pour le début de la séance.

Le Maire invite ensuite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la précédente séance.

Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale du Front de Gauche et Républicain, demande que les observations suivantes soient reprises au présent compte-rendu :

« Rapport n°1 - Gestion de l'Eau :

Fernand BURKHALTER :les animations ne sont pas prioritaires.

Sylvie DAVAL souhaite demander un complément d'informations sur le montant des rémunérations à M. MINOT.

Rapport n°1 – Chauffage bois

Le Maireles bilans ont leur fait dire ce qu'on veut !!

Rapport n°8 – PLU

Sylvie DAVAL : répond qu'elle ne désapprouve par le PLU et rappelle que c'est un document validé par l'Etat et la Ville. Et que normalement Habitat 70 aurait dû prévoir ses places de parking lors du dépôt de permis en fonction de la surface du départ et que le Maire, spécialiste de l'urbanisme, aurait dû le voir. Maintenant lors de la révision, vous nous dites que le cabinet d'étude a fait une erreur. »

Fernand BURKHALTER en ce qui concerne le PLU, déclare confirmer ses propos concernant les attermoissements du groupe Front de Gauche et Républicain.

Catherine DORMOY – Conseillère Municipale d'Opposition de Droite demande ensuite la parole afin d'évoquer sa prise de parole écourtée par le Maire lors de la séance extraordinaire de Conseil Municipal du mercredi 30 novembre dernier, en faisant référence à l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Le Maire en tant que président de la séance, refuse à Mme DORMOY la prise de parole et demande une suspension de séance de 3 minutes.

Catherine DORMOY et Robert BURKHALTER quittent la salle des débats à 18H10.

La séance reprend à 18H13. Christophe GODARD rejoint l'Assemblée.

Fernand BURKHALTER invite **Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe** à présenter le premier rapport de l'ordre du jour.

▪ RAPPORT N°1 :

Décisions modificatives budgétaires 2016 et anticipations de crédits 2017

Pour le budget principal, les différentes modifications s'équilibrent à -125 091€ en section de fonctionnement et à 300 710€ en investissement. Les modifications retracent pour tous les budgets de simples ajustements entre articles budgétaires.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	DM 2016	BP + DM 2016
Charges à caractère général	2 580 796.00	45 500.00	2 625 996.00
Charges de personnel	4 430 000.00		4 430 000.00
Autres charges de gestion courante	1 125 475.00	-148 500.00	976 975.00
- Contingent incendie -168 000.00€			
- Admissions en non valeur 9 500.00€			
- Subventions associations Elus -117.50€			
- Subvention CCAS Elus 117.50€			
- Subventions CCAS 10 000€			
Charges financières	90 000.00		90 000.00
Charges exceptionnelles	21 200.00		21 200.00
Dotations provisions	45 000.00		45 000.00
Atténuation de charges	241 334.00	21 937.00	263 271.00
Charges transférées Ecole Musique, Svce ADS			
Amortissement immobilisations	350 000.00		350 000€
Virement section investissement	1 695 494.00	-43 728.00	1 651 766.00
TOTAL	10 579 299.00	-125 091.00	10 454 208.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	DM 2016	BP + DM 2016
Atténuation de charges	21 000.00		21 000.00
Produits du domaine et ventes diverses	424 160.00		424 160.00
Travaux en régie	300 000.00		300 000.00
Impôts et taxes	4 351 215.00	30 000.00	4 381 215.00
FPIC			
Dotations, subventions, participations	5 283 392.00	-191 341.00	5 092 051.00
Fonds de concours CCPH			
Autres produits de gestion courante	132 000.00	30 000.00	162 000.00
SOCAD Royal Canin			
Produits financiers	50.00		50.00
Produits exceptionnels	67 482.00	6 250.00	73 732.00
Sinistres, mandats annulés			
TOTAL	10 579 299.00	-125 091.00	10 454 208.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	DM 2016	BP + DM 2016
Programme voirie travaux intempéries 300 000.00€	724 800.00	245 000.00	969 800.00
Programme voirie programme 2016 -85 000€			
Requalification Champ de Foire	600 000.00		600 000.00
Requalification fg Belfort et av St Valbert	17 945.00		17 945.00
Protection incendie	35 000.00		35 000.00
Eclairage public	173 340.00		173 340.00
Extension réseau EDF	14 900.00		14 900.00
Centre socioculturel	5 510.00		5 510.00
Equipements techniques	25 500.00		25 500.00
Cimetière	23 600.00		23 600.00
Equipements sportifs sol tennis	103 248.0	-21 500.00	81 748.00
City stade Polygone	147 804.00		147 804.00
Halle de Cavalerie	10 918.00		10 918.00
Quartier Maunoury requalification	1 135.00		1 135.00
Bâtiments sco et comm. Logt St Valbert, ACMH	702 465.00	-23 700.00	678 765.00
Groupe R.Ploye rénovation BBC	21 000.00		21 000.00
Rénovation thermique Wissang	427 994.00	10 000.00	437 994.00
Equipements scolaires	43 900.00		43 900.00
Lotissement La Craie	51 000.00		51 000.00

Fort du Mont Vaudois	96 190.00		96 190.00
ZA Pré au Fol	137 500.00		137 500.00
Aide à la pierre	170 000.00		170 000.00
Dojo	11 900.00		11 900.00
Opérations non affectées	2 853 174.00	90 910.00	2 944 084.00
- Remboursement capital dette : 2 000			
- -Logiciel stop agression : 1 600			
- -Opérations ordre patrimoniales Centre Affaires : 67 825.00			
- -Intégration trx SIED EP Guinnottes 2 2 ^{ème} tranche : 19 485.00			
TOTAL	6 398 823.00	300 710.00	6 699 533.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	DM 2016	BP + DM 2016
Programme voirie	25 082.00	219 953.00	245 035.00
Intempéries 25/06 DETR : 109 977.00			
Intempéries 25/06 Fonds solidarité : 54 988.00			
Intempéries 25/06 Conseil Dptal : 54 988.00			
Requalification Champ de Foire	404 000.00	25 500.00	429 500.00
Remboursement avance trx			
Eclairage public subv SIED	3 000.00	1 000.00	4 000.00
Equipements sportifs	75 438.00		75 438.00
City stade Polygone	68 600.00		68 600.00
Dojo Cerdan	41 743.00	2 660.00	44 403.00
Halle de Cavalerie	0.00		0.00
Trx bâtés scolaires et communaux	52 962.00		52 962.00
Groupe R. Ploye rénovation BBC	110 425.00		110 425.00
Rénovation thermique Wissang	81 000.00	13 100.00	94 100.00
Rembt avance trx : 7 200.00			
DETR : 5 900.00			
Fort du Mont Vaudois	96 615.00		96 615.00
Opérations non affectées	5 439 958.00	38 497.00	5 478 455.00
- Virement section fonctionnement : -43 728.00			
- Opérations ordre patrimoniales requal Centre Affaires Léon Jouhaux : 65 825.00			
- Intégration travaux SIED EP Guinnottes 2 2 ^{ème} tranche : 16 400.00€			
TOTAL	6 398 823.00	300 710.00	6 699 533.00

Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale d'Opposition de Droite, demande la parole afin de revenir sur l'incident du début de séance. Elle déclare que M. Rémy BANET et elle-même membres du parti Les Républicains, ne souhaitent pas être associés à Mme DORMOY et ne cautionnent nullement ses propos. Mme BOUCHE précise que cette dernière fait d'ailleurs partie du groupe politique « Debout la France » de Nicolas DUPONT-AIGNAN.

Fernand BURKHALTER fait observer à Mme BOUCHE que l'Opposition Municipale de Droite ne formait qu'une seule et même liste élue lors des élections municipales. S'il y a désormais 2 groupes de Droite, il convient que le Président Départemental du parti Les Républicains lui écrive officiellement.

Le Maire soumet ensuite au vote les décisions modificatives du budget principal, qui sont adoptées compte de 2 voix contre de Mme BOUCHE et M. BANET et 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain.

Martine PEQUIGNOT poursuit avec les décisions modificatives budgétaires des budgets annexes. Celui du Bois n'a pas de changement ainsi que le budget Assainissement, seul le budget de l'Eau voit une inscription de 6 000€ pour les études sur le forage de Coisevaux.

Les votes pour chacun des budgets sont les suivants :

- budget Bois : 7 abstentions du Front de Gauche et Républicain ainsi que Mme BOUCHE et M. BANET
- budget Eau : 5 contre du Front de Gauche et Républicain et 2 abstentions de Mme BOUCHE et M. BANET
- budget Assainissement : 5 contre du Front de Gauche et Républicain et 2 abstentions de Mme BOUCHE et M. BANET

La Première Adjointe présente ensuite les anticipations de crédits budgétaires pour 2017 qui doivent être prises afin de ne pas différer certains programmes en section d'investissement jusqu'au vote du Budget Primitif qui aura lieu courant mars, comme le Législateur en donne la possibilité dans la limite du quart de ceux inscrits pour l'année précédente en section d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL			
	PROGRAMME	IMPUTATION	MONTANT
2	Voirie	2315-2.822	150 800
33	Eclairage public	2315-33.814	42 700
37	Centre socioculturel	21888-37.421	1 250
43	Equipements techniques	2158-43.020	2 000
43	Equipements techniques	2158-43.823	3 000
66	Travaux bâtiments scolaires	2313-66.200	39 800
66	Travaux bâtiments scolaires	2313-66.020	48 300
47	Equipements sportifs	2128-47.412	4 000
70	Equipements scolaires	2184-70.212	1 750
	Opérations non affectées		
	- Acquisitions terrains	2111-ONA.824	75 700
	- Matériel bureau et informatique	2183-ONA.020	1 250
	- Autres matériels	2188-ONA.20	1 250
	- Autres matériels	2188-ONA.025	1 250

BUDGET DE L'EAU		
2031	Etudes	6 000
2315	Installations techniques, matériel et outillage	70 900

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT		
2031	Etudes	7 500
2315	Installations techniques, matériel et outillage	159 200

Sont aussi proposés des acomptes sur les subventions au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 200 000€ ainsi que 15 000€ pour la cotisation municipale au Syndicat Mixte d'Aire Urbaine.

Gilles LAZAR demande à ce que le vote soit scindé en isolant la subvention au CCAS.

Soumis aux voix, le vote recueille :

- Subvention au CCAS : Unanimité
- Anticipation de crédits pour le budget principal et les budgets annexes : 5 voix contre du Front de Gauche et Républicain et 2 abstentions de Mme BOUCHE et M. BANET
- Subvention au SMAU : 5 voix contre du Front de Gauche et Républicain et 2 abstentions de Mme BOUCHE et M. BANET

▪ **RAPPORT N°2 :**
Tarifs publics 2017

Martine PEQUIGNOT expose que comme chaque année, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des tarifs publics applicables au 1^{er} janvier 2017.

Il est proposé un maintien à leurs valeurs 2016 à l'exception de la taxe de crémation qui passe de 55 à 75€, de la création de tarifs différenciés pour les réunions et vins d'honneur à caractère commercial, publicitaire et professionnel ainsi que pour les ateliers de distillation.

Concernant les droits de place et stationnement, une organisation professionnelle représentative des commerçants non sédentaires a été consultée pour avis par courrier en date du 26 octobre 2016. Cette dernière n'a pas formulé d'observation.

A noter que l'actualisation des tarifs 2017/2018 des manifestations culturelles et des activités du Centre Socioculturel Simone Signoret, s'effectuera au cours du premier semestre 2017.

S'agissant du prix de l'Eau, la Première Adjointe expose que l'Agence de l'Eau demande que l'intégralité du programme de travaux issu du Schéma Directeur soit conduite sur 2017/2018. La part Ville sera augmentée sur l'assainissement de 2 centimes d'euros pour faire face à ces investissements d'un million d'euros.

Rémy BANET s'étonne que les tarifs du transport de l'eau aux Vignes mentionnés sur le rapport, ne fassent apparaître une tarification qu'à partir de 2017 alors qu'il a reçu une facture à payer pour une période partant de juillet 2016.

Le Maire répond que le rapport a repris la situation au 1^{er} janvier 2016, la délibération instituant un prix tarifaire pour le transport de l'eau aux Vignes est intervenue au cours de l'année 2016.

Anne-Marie BOUCHE estime qu'il faudrait supprimer les tarifs concernant les terrasses des cafés sur les trottoirs, puisqu'il n'est pas appliqué.

Fernand BURKHALTER répond qu'en cas de gêne sur le domaine public, il est toujours possible de les appliquer. En tout état de cause, s'ils ne sont pas appliqués actuellement c'est pour soutenir le commerce.

Rémy BANET propose la gratuité du transport de l'eau aux Vignes.

Le Maire répond qu'il n'en n'est pas question, le transport de l'eau aux Vignes est une prestation qui a un coût. Toujours au chapitre de l'eau, Fernand BURKHALTER tient à faire remarquer la baisse de 1,5% pour une consommation d'eau annuelle de 120 m³ en 2017 par rapport à 2016. Cette baisse peut même être de 5 à 10% pour les consommations inférieures à 120 m³/an. Héricourt est la seule commune de Franche-Comté dont le prix de l'eau enregistre une baisse.

Concernant la baisse des tarifs, Le Maire observe que la CCPH a beaucoup communiqué sur une baisse de la redevance pour les ordures ménagères de 3%. Une fois les calculs affinés, c'est une baisse de 17% en 3 ans que 70% des foyers ont pu constater, notamment les foyers qui sortent leur poubelle une fois par mois.

Anne-Marie BOUCHE rétorque « c'est normal elles sont moins souvent enlevées ».

Gilles LAZAR indique ne pas partager la position du Maire ni son optimisme. Le droit fixe passe de 10,94 à 12,00€. La baisse de 1,5% est une baisse « en trompe-l'œil » qui va rapidement être rattrapée par des profits en direction des actionnaires de VEOLIA.

Fernand BURKHALTER confirme son propos, le prix de l'eau baisse de 1,5% pour le consommateur moyen et de 5% au moins pour le petit consommateur. « Les héricourtois peuvent venir me voir, je leur expliquerai. »

Soumis au vote, le rapport recueille 7 abstentions du Front de Gauche et Républicain ainsi que Mme BOUCHE et M. BANET.
--

▪ **RAPPORT N°3 :**

Modification des statuts de la CCPH en application de la loi NOTRe du 7 août 2015

M. Blaise-Samuel BECKER rejoint la salle des débats, il est 18H45.

Le Maire expose qu'une modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt est obligatoire afin de se mettre en conformité avec la loi NOTRe du 7 août 2015.

En effet, des compétences sont désormais obligatoires pour les communautés de communes, à savoir :

- la compétence « développement économique » qui se voit élargie
- la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers »

- la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage »
- les compétences eau et assainissement au plus tard le 1^{er} janvier 2020
- la compétence au 1^{er} janvier 2018 en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

En ce qui concerne les compétences optionnelles, les compétences suivantes seront prises à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- création et gestion des maisons de services au public
- politique de la ville
- aménagement de pistes cyclables au titre de la voirie d'intérêt communautaire

Toutefois, il ne sera pas anticipé sur les prises de compétences GEMAPI et Eau/Assainissement qui seront exercées respectivement au 1^{er} janvier 2018 et 1^{er} janvier 2020.

Fernand BURKHALTER clôt son exposé en demandant au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur ces modifications de statuts de la CCPH qui garantissent à la communauté de communes la bonification de la DGF. Il ajoute en outre que seules 2 communautés de communes franc-comtoises n'ont pas perdu de dotations, à savoir Champagny et Rahin et Chérimont, quant à celle du Pays d'Héricourt elle a vu ses dotations augmenter grâce aux conseils avisés du cabinet KPMG qui a permis de prendre les bonnes décisions.

Rémy BANET demande ce qu'il en est de l'aire de repos des gens du voyage puisque désormais la CCPH est compétente sur ce dossier. Une étude prévoyait l'implantation en face du SUPER U.

Le Maire répond à M. BANET : « si vous avez une proposition de site n'hésitez pas à me le faire savoir ». En tout état de cause, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal devra cibler le meilleur site.

Anne-Marie BOUCHE indique que les maires des villages ne voudront pas d'une aire de repos des gens du voyage.

Fernand BURKHALTER répond qu'un débat sera engagé le moment venu.

Sandrine PALEO fait observer que cela fait 15 ans que ce projet est à l'étude et se dit déçue qu'il n'ait pas pu voir le jour.

Fernand BURKHALTER lui fait remarquer que son groupe avait rejeté la zone proposée à l'époque, pour cause de zone humide. Le Maire précédent à sa décharge, avait toujours dit que l'aire de repos des gens du voyage serait faite après la réalisation de l'échangeur du Super U.

Gilles LAZAR demande si une étude est réellement engagée par la CCPH ?

Le Maire répond que le projet était presque « ficelé » dans l'attente du Super U.

Gilles LAZAR intervient pour déclarer qu'à son sens la loi NOTRe est une mauvaise loi et que son groupe votera contre ce rapport. Elle pousse au regroupement de communes qui ne le souhaitent pas toujours. Qui plus est, la politique de la ville doit être traitée par la ville centre qui accueille le quartier prioritaire. D'ailleurs cette loi a été rejetée par ne nombreuses communes du territoire.

Fernand BURKHALTER répond que dans certaines autres communautés de communes, les villes centre ne peuvent plus investir. « Nous avons été plus adroits, le pacte fiscal et financier passé entre la communauté de communes et les communes a été bien pensé ». M. le Sous-Préfet à ce titre a même qualifié la démarche « d'intelligence de territoire ». Héricourt ville centre, a des projets d'avenir.

Le rapport est voté à la majorité compte tenu de 5 voix contre du Front de Gauche et Républicain et 2 abstentions de Mme BOUCHE et M. BANET.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°4 :**

CCPH : adoption de la nouvelle composition du Conseil Communautaire au 1^{er} janvier 2017 et désignation de nouveaux conseillers communautaires

Le Maire expose que dans le cadre de la refonte du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Haute-Saône officialisé par arrêtés préfectoraux des 30 mars 2016 et 10 mai 2016 ; 4 nouvelles communes seront accueillies au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, à savoir : Belverne, Laire, Aibre et Le Vernoy, soit 1 189 habitants.

L'accueil de ces 4 nouvelles communes implique la recomposition du Conseil Communautaire selon le 1° de l'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ceci sans conséquence aucune sur l'exécutif.

Les 2 modes de répartition possibles proposés par le CGCT ont été examinés par le bureau de la CCPH et sur proposition du Président, il a été retenu la fixation du nombre de sièges selon l'accord local avec 44 délégués. Héricourt se voit doter de 5 sièges supplémentaires, Chalonvillars a 2 sièges tandis que toutes les autres communes adhérentes seront représentées par 1 conseiller et 1 suppléant.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition de répartition des sièges au Conseil Communautaire selon l'accord local sus-indiqué.

Fernand BURKHALTER précise : outre les 4 nouvelles communes accueillies, d'autres avaient sollicité la CCPH qui a rejeté leur candidature dans la mesure où cela aurait entraîné la modification de la structure de certains services communautaires.

Le Maire bien qu'approuvant la loi NOTRe à l'origine de la refonte du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, regrette néanmoins qu'elle ne permette pas à tous les anciens conseillers communautaires de siéger. 3 communes ont d'ailleurs rejeté le projet de répartition des sièges au conseil communautaire : Couthenans, Chenebier et Champey. Le Président de la CCPH a toutefois donné toutes les garanties que l'ensemble des anciens délégués pourra siéger, ils ne pourront néanmoins pas voter.

Sandrine PALEO faisant allusion à un article de l'Est Républicain sur la représentation des femmes en politique, se demande si la parité pourra être respectée ?

Le Maire répond qu'à son sens, il est normal que le Maire siéger ceci d'autant que la loi indique que les conseillers communautaires doivent être choisis dans l'ordre du tableau.

Le projet de répartition des sièges du Conseil Communautaire selon l'accord local est approuvé à la majorité compte tenu de 7 voix contre du Front de Gauche et Républicain ainsi que Mme BOUCHE et M. BANET.

* * * * *

La seconde partie du rapport, porte sur la désignation des 5 conseillers communautaires supplémentaires de la ville d'Héricourt, qui sera représentée par 20 sièges à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'article L.5211-6-2 du CGCT prévoit que pour les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du Conseil Municipal font partie du nouvel organe délibérant. Toutefois si le nombre de sièges attribués à la commune est supérieur, les conseillers communautaires sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il est demandé à chacune des listes de conseillers municipaux élus lors du scrutin de mars 2014, de présenter respectivement 3 conseillers pour la majorité municipale et 1 conseiller pour chacune des 2 listes d'Opposition.

La Majorité Municipale propose Mme Sylvie CANTI, M. Ismaël MOUMAN et Mme Chantal GRISIER.

Le Front de Gauche et Républicain propose Mme Sylvie DAVAL et M. Gilles LAZAR.

Mme Catherine DORMOY pour l'Opposition de Droite est pressentie, toutefois cette dernière n'est pas présente.

Le Maire propose un vote à mains levées pour chacune des listes qui recueille respectivement :

- Majorité municipale : 24 voix - Opposition de Droite : 0 voix - Front de Gauche et Républicain : 7 voix

Anne-Marie BOUCHE propose que M. BANET remplace Mme DORMOY ce qui n'est pas possible pour cause de parité.

Blaise-Samuel BECKER demande que le siège non attribué de l'Opposition de Droite revienne au Front de Gauche et Républicain.

Le Maire propose un nouveau vote, cette fois sur une liste unique ouverte aux 2 oppositions, comportant les mêmes candidats.

Blaise-Samuel BECKER indique son opposition, le vote devant se faire sur scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le vote recueille 2 voix contre de Mme BOUCHE et M. BANET et 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain.

Le Maire clôt le débat en n'excluant pas de re-convoquer le Conseil Municipal une nouvelle fois pour élire les 5 conseillers communautaires supplémentaires.

▪ **RAPPORT N° 5:**

Demandes de subventions au titre de la DETR et autres financeurs pour divers programmes

Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux expose les programmes de travaux qui pourront faire l'objet de demandes de subventions notamment au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 25 à 40% mais aussi auprès d'autres financeurs.

➤ Mise en accessibilité des bâtiments publics.....	148 150€ HT
Parmi lesquels figurent entre autres le CCAS, le Centre Simone Signoret, le château de la Roseraie, la Mairie annexe Etat-Civil, la maternelle L. Michel des Chenevières, le stade du Mognot	
➤ Aménagement d'une salle d'exposition de 75 m ² dans la maison LIEVRE.....	95 000€ HT
➤ Réfection des toitures et terrasses de l'école maternelle des Chenevières.....	132 000€ HT
➤ Réfection de la toiture du chœur de l'église d'Héricourt.....	60 000€ HT
➤ Remplacement des installations de chauffage du temple d'Héricourt.....	21 550€ HT
➤ Remplacement des portes de garage des ateliers municipaux.....	35 000€ HT
➤ Installation d'un dispositif de vidéo protection Espace Jean Ferrat.....	5 200€ HT
➤ Poursuite des travaux de requalification du Fort du Mont Vaudois.....	35 000€ HT

Le rapport recueille 7 abstentions du Front de Gauche et Républicain ainsi que Mme BOUCHE et M. BANET.

Luc BERNARD – Conseiller Municipal délégué au réseau d'Eau et d'Assainissement poursuit en présentant le programme de réhabilitations des collecteurs d'assainissement par gainage des canalisations, présenté lui aussi au titre de la DETR à hauteur de 30% ainsi qu'à l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% pour une dépense total de 406 920€ HT.

Ce programme d'actions concerne le Faubourg de Montbéliard et la rue Marcel Paul qui seront traitées sans délai. A noter que ces 2 voies avaient déjà été traitées sur une première partie respectivement en 2008 et 2010, et que c'est le reste qui sera traité par gainage en 2017.

Luc BERNARD précise que les travaux devraient débuter en février 2017.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

▪ **RAPPORT N° 6 :**

Forêts communales de Héricourt et Bussurel exercice 2016/2017 : assiette et destination des coupes de bois

Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement, expose que comme chaque année, l'Office National des Forêts nous propose de délibérer sur la destination des coupes de bois des forêts communales d'Héricourt et de Bussurel pour l'exercice 2016/2017.

L'assiette des coupes pour 2016/2017 concerne les parcelles suivantes qui seront proposées à l'affouage
- forêt communale d'Héricourt : n°2,3,4,5,15,16,17,18B,22B,32,38B,41,42,44
- forêt communale de Bussurel : n°18,35 et des chablis

Les parcelles n°14,18B,38B,41,42 et 44 seront vendues aux adjudications générales en futaie affouagère, tandis que les parcelles n°2 et 35 seront vendues également aux adjudications générales en bloc façonné.

Le prix du bois de chauffage pour les affouagistes est fixé à 8,50€ TTC/stère et comme l'an passé, les personnes bénéficiaires des minima sociaux pourront se voir allouer gratuitement l'équivalent de 10 stères de bois maximum, sous réserve qu'elles produisent un certificat de non imposition à l'impôt sur le revenu et ne pas disposer d'autres ressources tirées par exemple de la gestion immobilière. Elles devront en outre certifier sur l'honneur que l'énergie bois est bien leur mode de chauffage principal.

Sandrine PALEO demande s'il est possible de baisser le prix du stère de bois car l'achat du matériel nécessite un investissement important, ceci d'autant que la vente du bois aux affouagistes a recueilli moins de candidats l'an passé.

Le Maire répond que cette situation n'est pas propre à Héricourt et qu'elle est purement conjoncturelle. D'ailleurs les Jardins du Mont Vaudois ont pris ce qui n'a pas été vendu. Il indique qu'il ne s'est pas engagé durant la campagne des municipales à baisser le prix du bois.

Soumis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

▪ **RAPPORT N° 7:**

Acquisition de terrain esplanade du Champ de Foire

Sébastien MANCASSOLA propose à l'Assemblée de se prononcer sur l'acquisition de 737 m² de terrain à prélever de la parcelle AN 0475 d'une superficie totale de 2 027 m².

Ce terrain situé avenue Pierre Bérégovoy, est cédé à la Commune d'Héricourt à l'euro symbolique par la SCI SOFIANE, représentée par M. Nourredine BENAMANE. Il est destiné à la création d'un espace arboré attenant à la rénovation de l'esplanade du Champ de Foire. Tous les frais inhérents à la transaction seront supportés par la Communes.

Anne-Marie BOUCHE demande le pourquoi d'un geste aussi généreux ?

Fernand BURKHALTER répond que M. BENAMANE tient une promesse émise il y a 15 ans après la construction du bâtiment de casse automobile disgracieux.

Cette acquisition est validée à l'unanimité.

▪ **RAPPORT N° 8:**

Commerces : dérogation au repos dominical

Patricia BURGUNDER – Conseillère Municipale déléguée au Commerce expose que la loi Macron du 6 août 2015 a modifié le Code du Travail et donne au Maire le pouvoir de déroger au repos dominical dans les commerces de détail alimentaire et non alimentaire et lui donne la possibilité d'autoriser l'ouverture de ces commerces jusqu'à 12 dimanches par an.

Un arrêté municipal listant les dimanches autorisés à ouvrir en 2017 doit être pris avant le 31 décembre prochain, et ce après avis simple de l'Assemblée délibérante.

Les dimanches proposés sont les suivants : 15 janvier, (soldes d'hiver), 2 juillet (soldes d'été), 10, 17 et 24 décembre (fêtes de fin d'année). Les commerces de détail alimentaire qui pouvaient ouvrir librement les dimanches jusqu'à 13H, pourront désormais ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

A noter toutefois que l'ouverture du dimanche de certaines branches d'activité est réglementée en Haute-Saône par arrêtés préfectoraux notamment les commerces de chaussure et les commerces d'ameublement.

Anne-Marie BOUCHE déclare être contre le travail du dimanche par principe ainsi que **Philippe BELMONT – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain.**

Fernand BURKHALTER observe que les salariés des commerces d'Héricourt ne travailleront que 5 dimanches, les grandes surfaces principalement n'ont pas souhaité ouvrir d'avantage.

Le rapport est adopté à la majorité avec 7 voix contre du Front de Gauche et Républicain ainsi que Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET.

▪ **RAPPORT N° 9:**
CCPH : versement d'un fonds de concours

Martine PEQUIGNOT explique que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a décidé en 2015 de se doter d'un pacte fiscal et financier avec ses communes, en vue d'optimiser la dotation globale de fonctionnement. Le pacte fiscal s'est traduit par une hausse de la fiscalité de la part de la CCPH et par une baisse à la même hauteur de la fiscalité des communes, la CCPH s'engageant à reverser intégralement le prélèvement fiscal aux communes, ce qui garantit la neutralité financière pour les contribuables.

Pour l'année 2016, le Conseil Communautaire a décidé :

- de ne pas lever de fiscalité supplémentaire par rapport à 2015
- de prendre en charge le contingent incendie à la place des communes
- de reverser des fonds de concours aux communes tel que prévu au pacte fiscal et financier, déduction faite du contingent incendie
- de retenir le régime dérogatoire du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour ajuster le niveau des reversements

Pour la Commune d'Héricourt, le montant que doit compenser la CCPH au titre de la perte fiscale arrêtée à l'année 2015, est de 327 303€, perte compensée à hauteur de :

- 167 998,84€ au titre du contingent incendie pris en charge par la CCPH
- 98 626,92€ au titre du reversement de la part intercommunale du FPIC
- 60 677,24€ représentant le solde pour lequel il convient de solliciter la CCPH au titre d'un fonds de concours affecté au fonctionnement des écoles.

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le Maire à solliciter la communauté de communes pour l'attribution du fonds de concours école.

Blaise-Samuel BECKER indique être contre le pacte fiscal et financier et que quoiqu'il en soit, les recettes communales fixes diminuent.

Le Maire explique qu'il y a eu un consensus autour du pacte fiscal. « Nous proposons la justice. Je suis surpris que des groupes progressistes ne votent pas pour la justice. ». Le pacte fiscal aide à répartir les charges sur 20 000 habitants de la CCPH au lieu et place des seuls habitants d'Héricourt. Fernand BURKHALTER rappelle qu'en son temps, Jean-Pierre MICHEL avait sollicité les villages pour qu'ils participent aux frais de fonctionnement de l'Ecole de Musique. Ces derniers n'ont pas voulu. Désormais, les dépenses sont réparties entre la ville centre qui accueille les équipements structurants et les autres communes.

Gilles LAZAR fait toutefois observer que Jean-Pierre MICHEL et Jean-Michel VILLAUME ont exprimé un avis défavorable au transfert de l'Ecole de Musique à la Communauté de Communes.

Fernand BURKHALTER répond que s'il avait été contre ce transfert, Jean-Michel VILLAUME n'aurait pas accepté la présidence d'honneur de l'Orchestre d'Harmonie.

Rémy BANET remarque qu'il paie des impôts. Il se voit expliquer que grâce au pacte fiscal la Ville a vu ses recettes fiscales baisser. Néanmoins, en tant que citoyen héricourtois, il n'a pas enregistré de baisse de ses impôts.

Le Maire répond que c'est la neutralité du pacte fiscal qui n'a pas eu d'effet sur la facture des habitants. L'intercommunalité a même eu un impact positif en ce qui concerne les ordures ménagères dont le coût de l'enlèvement a baissé de 15% en 3 ans. Des familles supplémentaires ont même été exonérées.

Rémy BANET réagit à cette dernière remarque et déclare « quelque chose de gratuit ne vaut rien. Si les familles ne paient pas, elles trieront pas ». M. BANET observe également que les poubelles jaunes sont trop petites.

Le rapport est voté à la majorité compte tenu de 7 voix contre du Front de Gauche et Républicain ainsi que Mme BOUCHE et M. BANET.

▪ **RAPPORT N° 10:**

SOCAD : Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2015 du Lotissement de La Craie

Le Maire expose que la Ville a confié pour une durée de 10 ans le 8 juillet 2011, le soin d'aménager 12ha au lieu-dit La Craie, sur une superficie de terrain de 19ha dont plus de 68% appartenait à la Commune d'Héricourt.

La première tranche de l'opération concerne 3ha environ, sachant que les travaux de viabilisation ont été réalisés en 2012 et 2013. La commercialisation des lots initiée en 2013, s'est poursuivie en 2014 et a connu un net ralentissement en 2015. Cela concerne 30 lots, dont 1 pour le logement collectif et 1 pour du logement intermédiaire.

En 2015, 3 parcelles ont été vendues et 1 compromis de vente a été signé, ce qui porte à 16 le nombre de parcelles ayant fait l'objet d'une vente ou d'un compromis.

Le bilan 2015, arrêté au 31.12.2015, fait apparaître un cumul de dépenses de 1 943 713€ contre seulement 820 540€ de recettes propres à l'opération, dont 225 000€ de participation de la Ville. En outre, 95 000€ ont été payés au titre de la maîtrise d'œuvre des tranches ultérieures. Les dépenses au 31.12.2015 pour la 1^{ère} tranche sont donc de 1 419 842€ sachant que les recettes des ventes à venir représentent 667 500€.

Le bilan prévisionnel repose quant à lui sur la vente de 2 lots individuels et de 3 compromis de vente, soit 75 000€.

En l'état le compte rendu annuel à la collectivité pour l'année 2015 du Lotissement de La Craie n'appelle aucune participation, les dépenses à engager seront compensées par les recettes.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir approuver le compte rendu annuel de cette opération.

Gilles LAZAR déclare que son groupe est contre l'étalement urbain qui s'avère très souvent être un échec, ce rapport le prouve. Les Elus du Front de Gauche et Républicain voteront contre ce compte-rendu.

Fernand BURKHALTER répond qu'il lui semble pourtant que le groupe de M. LAZAR, à l'époque dans la Majorité Municipale, avait approuvé la création du lotissement de La Craie.

Gilles LAZAR indique que l'étalement urbain est condamné par la COP21.

Le Maire déclare être au contraire favorable à un certain étalement urbain et observe que si le groupe de M. LAZAR avait été écouté, Héricourt aurait à l'heure actuelle moins de 7 000 habitants, ce qui aurait entraîné la disparition de nombreux services publics. Le Parti Communiste s'est successivement opposé aux lotissements du Chemin Vert, de la Charine, de St Valbert, tout en approuvant celui de La Craie.

Soumis au vote, le rapport recueille 7 voix contre du Front de Gauche et Républicain ainsi que Mme BOUCHE et M. BANET.

▪ **RAPPORT N° 11:**

Centre Socioculturel Simone Signoret : Autorisation de versement de la bourse éducative pour l'action jeunesse citoyenne des vacances de Toussaint

Ismaël MOUMAN demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser le versement de la bourse éducative individuelle de 150€ à chacun des 9 jeunes qui ont participé du 24 au 28 octobre dernier, à l'Action Jeunesse Citoyenne organisée par le Centre Signoret. Ils ont rénové l'Espace Public Jean Ferrat ainsi que continué la réalisation de la fresque du stade du Mougnot lorsque le temps la permis.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N° 12:**

Création d'une bourse municipale pour 2 étudiants en médecine

Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé, expose qu'un des objectifs du Plan d'Action Territoriale de Santé est de lutter contre la désertification médicale. Les projections laissent hélas entrevoir que dans un horizon de 5 ans, le nombre de médecins généralistes à Héricourt risque de baisser.

C'est pourquoi la Ville d'Héricourt entend mener une politique volontariste en créant 2 bourses municipales à destination d'étudiants en médecine, bourse qu'ils percevront en contrepartie de leur engagement de s'installer à Héricourt à la fin de leur cursus.

Dans un premier temps, une convention sera établie avec Melle Coline HOUBRE, étudiante en médecine en 5^{ème} année, demeurant 1 rue St Exupéry à Héricourt. Cette dernière percevra 600€/mois, soit 7 200€ pour l'année 2017.

A noter qu'une aide financière au titre du Plan Territorial de Santé sera demandée à l'Agence Régionale de Santé.

M. PARCELLIER demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser la création de cette bourse à compter de janvier 2017, pour une période allant du 01/01/2017 au 31/10/2019 et autoriser le Maire à signer la convention à intervenir.

L'Adjoint à la Santé clôt son propos en précisant que la signature du Plan d'Action Territoriale de Santé est programmée le mercredi 14 décembre prochain avec l'Agence Régionale de Santé.

Rémy BANET demande pourquoi la convention est conclue pour seulement 3 ans, les études de médecine ne durent-elles pas 10 ans ?

Alain PARCELLIER explique que le versement de la bourse est prévu jusqu'en 2019, année au cours de laquelle l'étudiante pourra initier son internat.

Anne-Marie BOUCHE observe qu'il est fait mention d'une bourse municipale pour 2 étudiants alors qu'une seule étudiante signera une convention avec la Ville. Pourquoi ?

Fernand BURKHALTER répond que le rapport indique bien que « dans un premier temps.... » une convention sera signée, ce qui signifie que la démarche vient d'être enclenchée.

Alain PARCELLIER complète en indiquant qu'à Vesoul, 15 conventions de ce type ont été signées avec 15 étudiants.

Gilles LAZAR demande si une clause prévoyant un minimum de maintien du poste à Héricourt est bien prévue ? Ce à quoi Le Maire répond oui, bien évidemment.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

▪ **RAPPORT N°13 :**

Affectation logements de fonction

Le Maire rappelle que par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a établi une liste des emplois auxquels un logement de fonction pouvait être attribué en raison des contraintes liées à leur exercice.

A ce titre, les postes de concierges des écoles élémentaires R. Ploye et G. Poirey se sont vus attribuer un logement de fonction.

Ces derniers ne se justifiant plus en tant que tels à compter du 1^{er} janvier 2017, il est proposé à l'Assemblée de les inclure dans le domaine privé de la Collectivité afin qu'ils puissent faire l'objet de conventions d'occupation à titre précaire et révoquant en vue de leur location.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°14 :**

80^{ème} anniversaire de l'Harmonie Municipale : subvention exceptionnelle

Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture, expose que dans le cadre de son 80^{ème} anniversaire, l'Orchestre d'Harmonie de la Ville d'Héricourt a souhaité mettre en place une série de concerts associant la Chorale A'CHOR et plusieurs chorales régionales, soit 200 choristes.

Cette manifestation se déroulera les 16,17 et 18 décembre 2016 à La Cavalerie, dans le cadre du traditionnel concert d'Hiver de l'Orchestre d'Harmonie.

Le budget prévisionnel présenté fait état d'une dépense de 12 050€ et la Ville d'Héricourt est sollicitée à hauteur de 2 500€ au même titre que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

L'Adjoint à la Culture propose que l'Assemblée réponde favorablement à cette demande.

Fernand BURKHALTER complète le rapport, en faisant remarquer l'impact positif de l'intercommunalité qui permet une subvention de 2 fois 2 500€.

Rémy BANET intervient en expliquant que « cela fait quand même 80 ans qu'on sait que l'Orchestre d'Harmonie va fêter ses 80 ans, pourquoi ne pas avoir prévu le budget plus tôt ? »

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N° 15 :**

Personnel Territorial :

- **création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps non complet**
- **Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**
- **Modification du dispositif des chèques vacances**

Fernand BURKHALTER soumet à l'approbation de l'Assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet 5/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2017, afin de pérenniser un agent contractuel au service des ressources humaines, également employé par la CCPH en qualité d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet 30/35^{ème}. Son temps de travail sera donc de 35H/semaine.

Le Maire poursuit avec le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Centre Socioculturel Simone Signoret pendant chaque période de vacances scolaires, pour l'année 2017.

Enfin, **Fernand BURKHALTER** propose une modification du dispositif de chèques vacances en direction des agents municipaux. Ce dernier a été mis en œuvre en 2006 et permet aux agents d'avoir une dotation égale à 60 chèques vacances de 100€ avec une participation de la Collectivité pouvant aller de 75% pour les salariés les plus modestes, à 70% et 50% pour les autres.

Le Maire propose que le choix soit désormais laissé au personnel entre 3 plans d'épargne : 400, 500 ou 600€, soit 40, 50 ou 60 chèques vacances, avec une participation patronale inchangée soit 50, 70 ou 75%.

Gilles LAZAR profite de ce rapport ayant trait au personnel territorial pour informer que beaucoup d'héricourtois regrettent la fermeture du service Etat-Civil le samedi matin.

Le Maire répond que jusqu'à nouvel ordre le service restera fermé le samedi matin.

Gilles LAZAR demande à scinder le vote sur ce rapport, en distinguant le dispositif chèques vacances.

Les points concernant les recrutements de personnels sont adoptés à l'unanimité compte tenu de 7 abstentions du Front de Gauche et Républicain ainsi que Mme BOUCHE et M. BANET.
La modification du dispositif des chèques vacances est validée à l'unanimité.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°16 :**

Changement de lieu définitif de 2 bureaux de vote : autorisation de signature d'une convention avec la CCPH

Martine PEQUIGNOT expose qu'actuellement il y a 11 bureaux de vote à Héricourt. Les bureaux 5 et 8 sont situés à La Cavalerie. Toutefois, cette dernière étant de plus en plus sollicitée par les différentes associations tout au long de l'année, il est proposé de déplacer définitivement, à savoir pour le bureau n°5 au Pôle Cadet Rousselle et pour le bureau n°8 au Centre d'Affaires.

Ces locaux appartenant à la CCPH, une convention prévoyant leur mise à disposition lors des différents scrutins électoraux devra être signée entre les 2 collectivités.

Rémy BANET demande confirmation que la mise à disposition sera bien à titre gratuit, ce qui lui est confirmé par le Maire.

Philippe BELMONT interroge quant à l'emplacement du bureau centralisateur ?

Fernand BURKHALTER répond que le bureau centralisateur pourra changer de lieu effectivement. En fonction des manifestations, il sera placé à La Cavalerie ou à la Salle des Fêtes.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

▪ **RAPPORT N°17 :**

Information sur les décisions prises par le Maire depuis la séance du 16 juin 2016 en vertu de la délégation de l'Assemblée

Le rapport ayant été transmis aux Conseillers Municipaux, **le Maire** n'en fait pas lecture en séance. Néanmoins, il tient à ajouter au chapitre « action en justice », le rejet par le Tribunal Administratif en date du 3 novembre 2016, de la requête de Gilles LAZAR concernant l'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2014, portant adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal et notamment son article 32 qui ne réserve pas sur le site internet et sur l'application smartphone de la Commune, un espace dédié à l'expression des conseillers d'opposition.

Le rapport ne donne pas lieu à un vote.

Fernand BURKHALTER, avant d'évoquer les admissions en non valeur, poursuit par les questions orales diverses et indique à Mme Anne-Marie BOUCHE que sa première question relative à un adjoint de la Ville d'Héricourt, ne concerne pas la Ville mais la Communauté de Communes et qu'elle n'a pas lieu d'être évoquée aujourd'hui.

Anne-Marie BOUCHE répond que cette question sera posée lors du prochain conseil communautaire sans faute.

Gilles LAZAR demande également des éclaircissements sur cette situation légale certes, mais condamnable moralement.

Le Maire répond à M. LAZAR « ma morale vaut bien la vôtre ».

Pierre-Yves SUTTER indique qu'à son sens, un chômeur de moins cela ne devrait pas choquer.

Fernand BURKHALTER précise que l'emploi évoqué est financé par la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre d'un CIFA qui permet à quelqu'un de gagner sa vie. L'adjoint en question a été retenu dans le cadre d'une sélection de Pôle Emploi et de la Mission Locale.

La parole est donnée à **Sylvie DAVAL** qui expose au nom du Front de Gauche et Républicain :

« Alors que les villes du département et aux alentours, bien plus petites qu'Héricourt (seconde ville du département) ont accueilli des migrants, pourquoi Héricourt n'en n'a pas fait de même ? »

Fernand BURKHALTER répond qu'il a effectivement reçu un collectif le 12 novembre dernier qui lui demandait d'accueillir des réfugiés. Il leur a indiqué qu'il n'avait pas été sollicité par les services de l'Etat. Néanmoins, si Héricourt était sollicitée par la Préfecture, le Maire en aviserait le Conseil Municipal.

Qui plus est, aucune commune communiste en Franche-Comté n'a accueilli de migrants.

Sylvie DAVAL fait remarquer qu'elle parle en tant que membre du Front de Gauche et Républicain et qu'elle n'est pas membre du parti Communiste.

Le Maire répond que les migrants n'ont pas d'étiquette politique et demande à Mme DAVAL si elle propose un lieu d'accueil ?

Sylvie DAVAL évoque les logements de fonction qui ont été inscrits dans le patrimoine privé de la Ville quelques rapports en amont.

Fernand BURKHALTER répond qu'ils sont tous deux d'ores et déjà loués.

Sylvie DAVAL propose aussi que le Maire réquisitionne les logements vacants en centre ville, ce à quoi Fernand BURKHALTER répond qu'il se refuse à une telle mesure de type autoritaire.

▪ **RAPPORT N°18 :**

Admission en non valeur d'une recette irrécouvrable

Le Maire aborde ensuite le dernier point de l'ordre du jour, à savoir une admission en non valeur d'une recette irrécouvrable.

Anne-Marie BOUCHE intervient pour demander le huis-clos comme il a toujours été fait, afin de connaître les personnes ou société concernées.

Le Maire propose un vote pour le huis-clos, dont la demande n'est pas majoritaire, donc refusé. La parole est donnée à Martine PEQUIGNOT qui expose que M. le Trésorier du Centre des Finances Publiques d'Héricourt a avisé du non recouvrement d'une créance d'un montant de 8 609,89 € pour cause de dossier de succession vacante négatif.

L'admission en non valeur de cette créance est adoptée à la majorité compte tenu de 2 voix contre de Mme BOUCHE et M. BANET.
--

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20H26.

Fernand BURKHALTER
Maire d'Héricourt